

Contrat de projet

Chargé.e de mission Trame noire



Un Parc naturel régional est un territoire reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines qu'ils soient naturels, paysagers, bâtis, culturels et humains. Afin de protéger ces richesses et de les valoriser, les collectivités de ce territoire (communes, intercommunalités, Région, Département...) signent une Charte valable 15 ans qui pose des objectifs concrets pour le territoire et donne les actions à mener. Ces objectifs amènent tous les acteurs du territoire (les collectivités, mais aussi les habitants, le tissu économique) à mettre en place des actions pour atteindre ces objectifs. Ces derniers incarnent des enjeux de protection et de sauvegarde, mais également d'innovation, de créativité et de développement.

Parmi les 59 parcs naturels régionaux de France, les Caps et Marais d'Opale est celui qui est le plus au nord. Son territoire s'étend sur 154 communes et tout ou partie de 10 intercommunalités. Il s'étend principalement sur le Pas-de-Calais mais « déborde » sur le Département du Nord. Il couvre 132 000 hectares, compte 200 000 habitants et abrite 80 % de la biodiversité de l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais.

Contexte

La lutte contre la pollution lumineuse est une mesure inscrite dans la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, notamment à la mesure 14 (orientation 6) intitulée « prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales ». Cette mesure précise que « la question de la pollution lumineuse sera traitée pendant la durée de la Charte, avec la volonté de la réduire là où elle est la plus forte, au cœur des agglomérations, et de limiter son extension dans les zones les plus rurales, là où elle reste faible ».

Suite à une première période de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pollution lumineuse et d'un usage raisonné de l'éclairage favorable à la Trame noire, le Parc naturel régional souhaite accroître son action afin d'inscrire la Trame noire dans la prochaine Charte 2028.

La présente offre d'emploi se place dans le cadre d'un programme triennal qui vise 5 objectifs stratégiques pour la période 2026-2028 :

- La traduction concrète et accompagnée des enjeux de trame noire et d'éclairage raisonné dans les documents de planification ;
- Les changements de pratiques d'éclairage chez les acteurs privés et les particuliers ;
- La systématisation des rénovations d'éclairage adaptées aux moyens et au contexte communal ;
- L'évaluation des résultats des rénovations d'éclairage vertueuses et adaptées à la Trame noire ;

- Le développement d'une culture commune de la préservation de la Nuit.

Missions

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, sous la responsabilité de la responsable de mission transition énergétique, et en lien avec le chargé de mission trames, l'agent aura pour mission :

Accompagnement des collectivités et acteurs privés dans la prise en compte de la trame noire et les changements de pratiques d'éclairage nocturne :

- Accompagnement des collectivités dans la prise en compte de la biodiversité nocturne dans leur projet de rénovation d'éclairage public. Participation aux réunions à toutes les étapes du projet, conseils sur l'évolution des pratiques et les impacts relatifs à la répartition des points lumineux ;
- Liens réguliers avec les conseillers en énergie partagés de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) ;
- Accompagnement et suivi des acteurs privés : diagnostics, conseils, sensibilisation et accompagnement dans les évolutions de matériels et de pratiques d'éclairage.

Sensibilisation et animation territoriale :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à destination des élus et des acteurs privés ;
- Organiser des animations à destination du public, en lien avec les missions Patrimoine naturel et Education et citoyenneté ;
- Accompagner les collectivités dans leur démarche de candidature et de valorisation du label Villes et Villages ou Territoires étoilés.

Suivi du programme « Mettre en œuvre la trame noire, un éclairage ancré dans les transitions écologiques et énergétiques et une culture commune de la préservation de la nuit en Caps et Marais d'Opale ».

- Piloter les prestations sollicitées pour la traduction concrète et accompagnée des enjeux de trame noire et d'éclairage raisonné dans les documents de planification et l'actualisation des données sur la pollution lumineuse.
- Piloter la prestation sollicitée sur les résultats des rénovations vertueuses et adaptées à la Trame noire dans les communes du Parc, et organiser le suivi de l'observatoire paysager nocturne et son évolution.
- Organiser et suivre le volet « Développer une culture commune de la préservation de la Nuit », s'appuyant sur un programme de formation à destination des agents territoriaux et acteurs de l'éclairage public, ainsi qu'un programme d'animations artistiques dédié.

Participer au développement de la connaissance et au réseau national à travers les liens avec la Fédération des Parcs.

Les missions pourront être amenées à évoluer, à la marge, en fonction de l'organisation du service et de l'établissement.

Des déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du Parc.

Positionnement hiérarchique et relations fonctionnelles

Sous l'autorité de la Responsable de mission Transition énergétique, le chargé de mission Trame noire exerce son activité dans la maison de Parc de Saint-Martin-Lez-Tatinghem. Il/elle exerce son activité au sein d'une mission composée de 6 personnes et a des liens forts avec les missions Patrimoine naturel, SIG et Aménagement et Paysages.

Compétences et centres d'intérêt attendus :

• Expérience et formation initiale :

Formation de type Master 1 et 2 en écologie et développement durable ;
Expérience professionnelle en écologie et développement durable, ou de la pollution lumineuse et de la sensibilisation et l'animation autour de la trame noire, ou des réseaux d'éclairage public ;
Des expériences en animation sont attendues.

• Connaissances et centre d'intérêt :

Connaissances (minimales) des enjeux liés à l'éclairage public et privé, et à la pollution lumineuse ;
Connaissances et intérêt pour la biodiversité et les protocoles naturalistes ;
Maîtrise de QGIS et d'Excel ;
Communication et relation avec le public

• Qualités

Capacité d'argumentation.
Sens de l'écoute et de l'accompagnement de personnes et aisance relationnelle.
Capacité d'animation.
Bonnes capacités rédactionnelles.
Suivi d'Appel d'Offre et pilotage de prestataire
Reporting et suivi de projet et d'activités
Travail en équipe et partenarial.
Esprit d'initiative et autonomie.

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Recrutement sur un emploi d'ingénieur territorial 1er échelon par voie contractuelle. Voie statutaire possible.

CDD de 12 mois renouvelable dans le cadre d'un contrat de projet - Fin du programme fin 2028

-

- Durée hebdomadaire du travail : 39 heures avec RTT
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire
- Tickets restaurant
- Participation de l'employeur à la prévoyance
- Comité des Œuvres Sociales

Rémunération : statutaire

Posséder le permis B et disposer d'un véhicule - Mise à disposition d'un véhicule de service (remboursement des frais de transport lors de l'utilisation du véhicule personnel).

Travail possible le week-end et en soirée.

L'animateur dispose d'un bureau et d'un ordinateur ainsi que du petit matériel nécessaire à sa mission

Lieu de travail : Maison du Parc, Saint-Martin-lez-Tatinghem (Saint-Omer 62500)

Date de prise de fonction souhaitée : 1^{er} octobre 2025

5/ Modalités pratiques

Pour plus de renseignements :

Information sur le poste : Mission transition énergétique : Claire Vandenberghe – cvandenberghe@parc-opale.fr

Information sur les conditions de travail : RH : Elisabeth Casiez – 03 21 87 90 94 – rh@parc-opale.fr

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à **adresser avant le 25 août 2025 12h00 à l'attention de :** Madame la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale **par mail à rh@parc-opale.fr** (Indiquer « chargé.e de mission trame noire).

Ou par courrier à

Madame la Présidente
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22, 62142 Le Wast

ANNEXES POUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

Obligation suite à la demande de la Préfecture en date du 15/11/2022

- **Description du projet ou de l'opération**

La lutte contre la pollution lumineuse est une mesure inscrite dans la Charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, notamment à la mesure 14 (orientation 6) intitulée « prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales ». Cette mesure précise que « la question de la pollution lumineuse sera traitée pendant la durée de la Charte, avec la volonté de la réduire là où elle la plus forte, au cœur des agglomérations, et de limiter son extension dans les zones les plus rurales, là où elle reste faible ». D'autres mesures traitent implicitement de la pollution lumineuse :

- à travers l'entrée biodiversité comme à l'orientation 1 : les mesures 1 « Préserver les cœurs de biodiversité », et 4 « conforter et restaurer les corridors écologiques ».
- à travers l'entrée énergétique comme la mesure 45 de l'orientation 13 intitulée « accompagner le développement des énergies renouvelables » ayant également pour but de réduire les consommations énergétiques.

Le Syndicat mixte de Parc mène de longue date des travaux et des animations sur la biodiversité nocturne, en s'appuyant sur les temps forts nationaux ou plus locaux comme la Nuit de la Chouette, la nuit de la chauve-souris, le Jour de la Nuit, etc. Un accompagnement des collectivités au gré des campagnes de labellisation Villes et Villages étoilés a émergé depuis 2012 et s'est vu conforté en 2017. Le Parc comporte 17 communes labellisées, soit plus de la moitié du nombre de communes labellisées à l'échelle de la Région Hauts-de-France en 2025.

En terme de connaissance de la trame noire et d'approche de l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité, plusieurs projets ont eu pour but de préciser et qualifier la pollution lumineuse induite par l'éclairage artificiel :

- Etude à Ardres en 2018-2019 en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62). Sur la base du relevé de l'ensemble des points lumineux publics de la commune, d'inventaires de faune nocturne, la pollution lumineuse a été modélisée sur la commune et des préconisations réalisées pour la rénovation de l'éclairage public et les usages mise en place.
- Travaux à Courset en 2020-21 pour une rénovation de l'éclairage public favorable à la trame noire. La commune de Courset a souhaité réaliser un Atlas de Biodiversité Communal (ABC) avec l'appui du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans le cadre d'un appel à projets de l'OFB. Parallèlement, la commune avait amorcé une réflexion pour la rénovation de l'éclairage public, le parc étant vieillissant et énergivore. Le croisement des deux démarches a permis une expérience enrichissante de rénovation d'éclairage public adaptée à la trame noire locale et à la faune nocturne recensée de manière participative.

A partir de 2023 une stratégie de Réduction de la pollution lumineuse et d'usage raisonné de l'éclairage favorable à la Trame noire, appuyée par un premier dossier de financement au titre du Fonds Vert, a été déployée. De nombreux axes de travail ont été explorés et confortés en termes de connaissance et de sensibilisation, ouvrant ce sujet encore méconnu vers des cibles variées (élus, grand public, scolaires, partenaires techniques, etc).

Suite à cette amorce et l'accélération d'actions pilotes, et notamment la réalisation d'une étude Trame noire et le recensement des points lumineux publics sur l'ensemble du périmètre du Parc, il paraît opportun de franchir une marche dans les travaux. Il s'agit d'organiser l'inscription concrète de la Trame noire dans la prochaine Charte 2028, et dans le futur Plan de Parc qui en sera la traduction cartographique. L'enjeu réside en une transcription concrète en termes d'orientations et

de mesures, révélant la transversalité du sujet et une acculturation des partenaires de la Charte et du grand public.

Le projet pour la période 2026-2028 vise à systématiser les pratiques vertueuses, à appuyer plus concrètement de nouveaux acteurs et à acculturer l'ensemble des publics aux enjeux de préservation de la biodiversité nocturne et de les inscrire également dans les pratiques d'aménagement.

Le Parc souhaite se positionner comme chef de file sur ce sujet, au regard de son expertise et de sa maîtrise d'ouvrage sur les sujets biodiversité et connaissances naturalistes. Il a également consolidé une expérience sur le sujet de la pollution lumineuse et l'impact de l'éclairage sur les espèces nocturnes. La FDE62 sera un acteur incontournable pour l'éclairage public, cette structure étant l'interlocuteur des communes et EPCI dans leur projet de rénovation d'éclairage public. Le Département du Pas-de-Calais, les EPCI ou encore les gestionnaires de zones d'activités et de zones commerciales et les grands sites industriels sont également des acteurs clés pour l'élargissement des états des lieux et la mise en place de bonnes pratiques vers d'autres sources que l'éclairage public.

- **Définition des tâches à accomplir pour lesquelles le contrat est conclu :**

Accompagnement des collectivités et acteurs privés dans la prise en compte de la trame noire et les changements de pratiques d'éclairage nocturne :

La stratégie Trame noire et réduction de la pollution lumineuse définie par le Parc induit un accompagnement au plus proche des collectivités et des acteurs privés (entreprises, commerces, artisans, zones d'activités), afin de les épauler et les conseiller dans leurs démarches de rénovation des équipements et de changement de pratiques.

Un accompagnement tout au long des projets et accessible à l'ensemble des acteurs est indispensable à une massification dans les changements de pratiques et les rénovations raisonnées. Il s'agit également d'ancrer les enjeux et les préconisations d'aménagement induites dans les documents de planification.

Afin d'accomplir ces tâches, un travail de terrain et de lien quotidien avec les collectivités ou les porteurs de projets privés est essentiel.

Sensibilisation et animation territoriale :

L'atteinte des objectifs du projet passe également par un travail de pédagogie et d'information auprès du public, des élus et de la sphère économique. Ce programme de sensibilisation passe par différents supports ou contexte, qu'il s'agisse de temps d'animation sur le terrain, de la création de supports de communication ou de documents techniques.

Le sujet étant très transversal, l'organisation de ce programme implique nécessairement du temps de travail amont en lien avec les autres missions du Parc et les partenaires.

La démarche de labellisation Villes et villages, et Territoires étoilés nécessite également un travail d'accompagnement au long cours des collectivités, afin de les épauler dans leur candidature et la réponse en ligne au questionnaire.

Suivi du programme « Mettre en œuvre la trame noire, un éclairage ancré dans les transitions écologiques et énergétiques et une culture commune de la préservation de la nuit en Caps et Marais d'Opale ».

Le/la personne recrutée participera au pilotage des études et prestations sollicitées au cours du programme triennal 2026-2028, ainsi qu'à la poursuite de la modélisation de la fonctionnalité de la trame noire, en lien avec les agents du patrimoine naturel et SIGiste.

Il s'agit également de formaliser le suivi des changements de pratique et d'être en mesure d'utiliser de petits appareils de mesure de la qualité du ciel nocturne.

- **Description précise de l'évènement ou du résultat objectif déterminant à la fin de la relation contractuelle ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle de ce résultat.**

Afin d'analyser le résultat de l'animation territoriale en faveur de la trame noire et de la réduction de la pollution lumineuse, on pourra se référer aux éléments suivants :

- Bilan annuel thématique de la mission transition énergétique ;
- Evaluation de la Charte 2013-2028 et intégration de cette thématique et des objectifs opérationnels dans la future révision de Charte ;
- Cartographies des pratiques d'éclairage public 2026 ou 2027 ;
- Nombre d'acteurs privés accompagnés et nombre de sites dont les pratiques d'éclairage ont été retravaillées (extinctions notamment) ;
- Nombre de documents de planification accompagnés pour la traduction de la trame noire.